|  |  |
| --- | --- |
| **Session additionnelle de 2019 du Conseil Genève, 27 septembre 2019** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C19-ADD/6-F** |
| **14 novembre 2019** |
| **Original: anglais** |
| Compte rendu  de la  SESSION ADDITIONNELLE DE 2019 DU CONSEIL | |
| |  | | --- | | Vendredi 27 septembre 2019, de 9 h 20 à 12 h 10 |   **Président faisant fonction:** M. F. BIGI (Italie) | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Remarques liminaires | – |
| 2 | Rapport du Secrétaire général sur l'avancement du projet de locaux du siège de l'Union | [C19-ADD/2(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0002/en)  [C19-ADD/3](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0003/en)  [C19-ADD/4](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0004/en) |
| 3 | Déclaration du Conseiller des Bahamas | – |
| 4 | Questions relevant des Groupes de travail du Conseil | – |
| 5 | Clôture de la session additionnelle | – |

# 1 Remarques liminaires

1.1 Le Secrétaire général souhaite la bienvenue aux conseillers à la session additionnelle du Conseil et les informe que le Président, M. E. E. Azzouz (Égypte) n'est pas en mesure d'y assister en raison de sa participation aux travaux préparatoires en vue de la CMR-19. Il est remplacé par M. F. Bigi (Italie), en qualité de Président faisant fonction, M. Bigi ayant exercé cette fonction pendant la session ordinaire de 2019 du Conseil.

1.2 Après avoir passé brièvement en revue les travaux menés à bien au cours de l'année précédente en ce qui concerne le projet de locaux du siège, le Secrétaire général déclare qu'il est temps d'aller de l'avant, avec un projet et une enveloppe de coût définitifs. À l'issue de la session ordinaire de 2019 du Conseil, le Secrétaire général a donné à l'équipe de projet des instructions claires consistant à modifier le parti architectural pour qu'il soit en adéquation avec le financement actuellement disponible, d'un montant de 170,14 millions CHF (dont 150 millions CHF prêtés par le Gouvernement suisse, plus de 15 millions CHF correspondant à des parrainages et à des dons et 5 millions CHF issus de l'excédent budgétaire pour 2018), et à consulter le Groupe consultatif d'États Membres (Groupe MSAG) et le Conseil du personnel de l'UIT tout au long du processus. La proposition définitive sera soumise aux autorités du pays hôte en décembre 2019. Les éventuels parrainages ou dons futurs seront sans conséquences pour cette proposition.

1.3 Le Président faisant fonction souhaite également la bienvenue aux conseillers à la session additionnelle, qui se tient conformément à la décision prise par le Conseil à sa session de juin 2019 visant à examiner le rapport sur l'avancement du projet de locaux du siège de l'Union. Le secrétariat a fait preuve de la plus grande diligence pour traiter les questions soulevées par le Conseil à sa session de juin.

# 2 Rapport du Secrétaire général sur l'avancement du projet de locaux du siège de l'Union (Documents [C19-ADD/2(Rév. 1)](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0002/en), [C19-ADD/3](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0003/en) et [C19-ADD/4](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0004/en))

2.1 Le Vice-Secrétaire général présente le Document C19-ADD/2(Rév.1), qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'avancement du projet de locaux du siège de l'Union et les informations demandées par les États Membres. Des garanties y sont données selon lesquelles, moyennant certaines modifications sur le plan de la conception, le projet pourra être mis en œuvre dans les limites du financement disponible. Le Conseil est invité à examiner et à approuver le rapport ainsi que les coûts directs et indirects proposés du projet, et à autoriser le Secrétaire général à soumettre la demande relative à la seconde tranche du prêt.

2.2 Le Président du Conseil du personnel fait une allocution, reproduite à l'adresse:  
<https://www.itu.int/en/council/ties/Documents/2019/StaffCouncil-e.pdf>

2.3 M. István Manno, Commissaire ministériel du Ministère des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie, fait une déclaration dans laquelle il met en évidence l'engagement de la Hongrie en faveur de la promotion des TIC en Europe centrale et en Europe de l'Est et en faveur de la collaboration avec l'UIT, comme en témoigne l'organisation récente, par la Hongrie, de l'édition de 2019 d'ITU Telecom World. Il renouvelle l'offre qui a été faite précédemment par la Hongrie de mener des négociations avec l'UIT en vue d'accueillir temporairement certaines des conférences et réunions de l'UIT pendant la phase de mise en œuvre du projet de nouveaux locaux du siège de l'UIT (2023-2026).

2.4 S. E. M. Valentin Zellweger, Ambassadeur de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, prononce une allocution reproduite à l'adresse [https://www.itu.int/en/council/ties/Documents/2019/  
Switzerland.pdf](https://www.itu.int/en/council/ties/Documents/2019/Switzerland.pdf). Il déclare notamment que le pays hôte se tient à la disposition de l'UIT afin de l'aider à trouver les solutions les mieux indiquées pour l'ensemble de l'organisation, du personnel et des États Membres en vue de l'organisation des conférences et des réunions de l'Union pendant la phase de mise en œuvre du projet à Genève. Genève dispose d'infrastructures suffisantes pour accueillir les conférences et réunions. L'Ambassadeur met en évidence les préoccupations du pays hôte, selon lesquelles le fait d'organiser bon nombre des réunions de l'UIT en un lieu où elles ne bénéficieraient pas de l'écosystème unique que constituent les institutions spécialisées, les ONG et les missions permanentes des États membres situées à Genève, et ce pendant une période prolongée, pourrait nuire à la qualité des résultats de ces réunions.

2.5 La conseillère des États-Unis présente le Document C19-ADD/3 et déclare que bon nombre des préoccupations qui y sont soulevées au sujet des impératifs de clarté, de transparence et de bonne planification financière ont été traitées dans les remarques liminaires du Secrétaire général et dans son rapport, reproduit dans le Document C19-ADD/2(Rév.1). Dans ce contexte, les États‑Unis ont été parmi les premiers à proposer le projet de décision figurant dans le Document C19-ADD/4.

2.6 Le Président du Groupe MSAG indique que le groupe s'est réuni le 19 septembre 2019 pour examiner le Document C19-ADD/2(Rév.1). Il a conclu que l'avenir de la salle Popov était une question d'ordre politique qui devait être résolue par la Fédération de Russie et le secrétariat (la vente de la Tour n'a pas été prise en compte dans le financement du projet étant donné que, conformément à la Résolution 212 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, les produits tirés de la vente de la Tour seront utilisés pour rembourser l'emprunt contracté auprès du Gouvernement suisse dès que possible). Le Groupe MSAG a également conclu que le projet de locaux du siège était stable, le coût estimé s'élevant à 170 millions CHF. Il a pris note du fait que le Registre des risques ne tenait pas compte du scénario le plus défavorable du point de vue financier. À la suite de consultations, un montant de 12,6 millions CHF a été estimé pour ce scénario. Ce montant peut être revu à la hausse, conformément aux Règles financières et au Règlement financier, soit en utilisant les économies, soit en faisant un prélèvement sur le Fonds de Réserve, soit en associant ces deux solutions. Le Groupe MSAG a estimé qu'il n'était pas envisageable de chercher à accroître les contributions des États Membres pour couvrir ce montant. Certains membres du Groupe MSAG ont fait remarquer que les coûts indirects du projet comprenaient un montant de 1,07 million CHF affecté à la mise en place d'un environnement de travail sans papier et ont indiqué que cette tâche était indépendante du projet. Le Groupe MSAG a néanmoins décidé de conserver ce montant dans le cadre de la proposition de projet, étant donné qu'aucun montant correspondant n'a été affecté dans le plan financier pour la période 2020-2023 et que la numérisation de tous les documents papier aura été effectuée d'ici à 2022, au moment de la démolition du bâtiment Varembé.

2.7 D'une manière générale, plusieurs conseillers se disent favorables à la proposition du secrétariat et expriment leurs remerciements au secrétariat et au Groupe MSAG pour les travaux qu'ils ont menés à bien depuis la session de juin du Conseil, notamment en vue d'élaborer le Document C19-ADD/2(Rév.1).

2.8 Un conseiller suggère qu'il pourrait y avoir de meilleures solutions pour réaliser des économies plutôt que de supprimer certains aspects du projet liés à l'écologie, comme la récupération des eaux grises. Un autre conseiller souligne la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi du projet. Un troisième conseiller fait part de ses préoccupations quant aux conditions de travail du personnel de l'UIT pendant la phase de construction du nouveau bâtiment. Il demande si les conditions liées à la santé et à la sécurité seront respectées si le personnel est relogé temporairement dans le bâtiment Montbrillant et dans la Tour selon les chiffres indiqués, et s'il est prévu de mettre en place une organisation en espace ouvert dans le bâtiment Montbrillant. Les coûts indirects dont il est question dans le § 4.4 du Document C19-ADD/2(Rév.1), notamment en ce qui concerne le personnel de sécurité et les consultants, sont également une source de préoccupations. Il est à espérer que l'UIT ne fera pas appel à des consultants lorsqu'elle dispose d'un personnel qualifié. Le conseiller exprime des doutes quant aux montants alloués pour la numérisation des documents.

2.9 Le Secrétariat général indique qu'en raison de contraintes budgétaires, les nouvelles technologies dans le secteur du bâtiment, notamment la récupération des eaux grises, ne peuvent être intégrées dans le cadre de ce projet. Il assure aux conseillers qu'aucun consultant ne sera engagé pour mener à bien des tâches pour lesquelles l'UIT dispose d'un personnel qualifié, et que les fonctionnaires concernés pourront mener à bien lesdites tâches en plus de leurs fonctions principales. S'agissant des espaces de travail ouverts, bien qu'ils soient en principe prévus pour tout le personnel, la configuration du bâtiment Montbrillant limitera peut‑être la mise en place de tels espaces. Le secrétariat veillera à ce que le personnel bénéficie, a minima, des conditions minimales de travail requises pour toutes les institutions du système des Nations Unies et continuera d'agir en collaboration avec le personnel à cette fin. L'objectif est d'avoir un bâtiment à la pointe de la technologie dans le domaine de l'environnement, mais la version définitive du projet doit être arrêtée à un moment ou à un autre. Elle ne peut être adapté en permanence en fonction des avancées technologiques.

2.10 De nombreux conseillers se disent satisfaits des informations détaillées figurant dans le Document C19-ADD/2(Rév.1), qui répond dans une large mesure à leurs préoccupations.

2.11 Il est **pris note** du Document C19-ADD/2(Rév.1).

2.12 Le Conseiller de l'Allemagne présente le projet de décision soumis par plusieurs États Membres dans le Document C19-ADD/4, qui étoffe le contenu du *décide* et du *charge le Secrétaire général* du projet de décision figurant dans le Document C19-ADD/2(Rév.1), afin de définir des limites claires. Ce projet de décision vise particulièrement à fixer le coût final du projet et à traiter la question des risques non atténués, d'un montant maximal de 12,6 millions CHF, et des coûts indirects; le Secrétaire général y est également chargé de collaborer avec le pays hôte en ce qui concerne la mise en œuvre des exigences du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) de l'ONU, de façon à assurer la conformité aux normes UN-MOSS, d'élaborer une Stratégie et un Plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel, et de respecter les normes les plus strictes en matière d'éthique et de passation de marchés.

2.13 Le Secrétaire général assure aux conseillers que l'UIT applique les bonnes pratiques de l'ONU dans le domaine de la passation de marchés.

2.14 Les conseillers conviennent de mener la discussion sur la base du texte du projet de décision soumis par plusieurs États Membres par voie du Document C19-ADD/4. Au cours du débat, un conseiller propose de supprimer le point 9 du *charge le Secrétaire général*, qui sous-entend que l'UIT ne respecte pas les normes les plus strictes en matière d'éthique et de passation de marchés. D'autres conseillers soulignent qu'il est important de faire référence à l'éthique et aux normes, compte tenu du cas de fraude qui s'est produit récemment. Une conseillère fait observer que le cas de fraude a été traité comme il convient et que des mécanismes sont en train d'être mis en place. Néanmoins, elle propose de modifier le début du paragraphe en y ajoutant "de continuer de respecter", de façon à conserver la référence à l'éthique et aux normes tout en reconnaissant le fait que les normes les plus strictes sont globalement respectées.

2.15 Il en est ainsi **décidé**.

2.16 Un conseiller propose de supprimer le point 6 du *décide*, puisqu'il n'appartient pas au Conseil d'interpréter les décisions de la Conférence de plénipotentiaires et que de telles références auraient davantage leur place dans le préambule. Deux autres conseillers préfèrent conserver le point 6 du *décide*, dans la mesure où il est logique de faire mention du préambule d'une Résolution de la Conférence de plénipotentiaires dans le dispositif d'une décision du Conseil.

2.17 Il en est ainsi **décidé**.

2.18 A la suite de plusieurs observations concernant le point 5 du *décide*, il est **décidé** d'ajouter le terme "maximal" après "coûts indirects du projet d'un montant", afin de répondre aux préoccupations soulevées et de rendre le texte plus clair.

2.19 Le Conseiller de la Fédération de Russie souligne que la recommandation relative à la Salle Popov qui a été approuvée par le Conseil en juin devrait être appliquée sous sa forme actuelle. Par conséquent, il propose d'ajouter un point *3bis* au *charge le Secrétaire général* du projet de décision, libellé comme suit:

"de poursuivre la mise en œuvre des décisions du Conseil concernant la conservation de la salle Popov, notamment du § 2.2.18.13 du compte rendu de la neuvième et dernière séance plénière de la session ordinaire de 2019 du Conseil (Document C19/120)".

2.20 Plusieurs conseillers sont opposés à l'ajout du nouveau paragraphe proposé, celui-ci étant déjà reflété dans une recommandation du Conseil, au § 2.2.18.13 du Document [C19/120](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0120/en) (compte rendu de la neuvième séance plénière de la session de 2019 du Conseil). Ce paragraphe devrait conserver son statut de recommandation. Les conseillers sont attachés à l'idée de disposer d'une salle Popov, mais estiment que le fait de conserver la salle Popov existante, et par conséquent d'avoir deux grandes salles de réunion dans le futur bâtiment du siège, serait difficile à réaliser.

2.21 Après avoir tenu des consultations informelles, le Conseiller de la Fédération de Russie propose une version modifiée du point *3bis* du *charge le Secrétaire général*, libellé comme suit:

"de poursuivre la mise en œuvre des décisions du Conseil concernant la conservation d'une salle Popov, notamment en fournissant une analyse financière et juridique des options présentées au § 2.2.18.13 du compte rendu de la neuvième et dernière séance plénière de la session ordinaire de 2019 du Conseil (Document [C19/120](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0120/en))".

2.22 Il en est ainsi **décidé**.

2.23 Le Conseil **adopte** le projet de décision tel que modifié.

2.24 Deux conseillers soulignent que la démolition du bâtiment Varembé ne devrait pas entraver le bon déroulement des réunions. À cet égard, il est particulièrement important de veiller à ce que les participants ne rencontrent pas de difficultés pour obtenir un visa si les réunions se tiennent en dehors de la Suisse.

# 3 Déclaration du Conseiller des Bahamas

3.1 Le Conseiller des Bahamas exprime ses remerciements pour l'assistance fournie à son pays par l'UIT après le passage de l'ouragan Dorian.

# 4 Questions relevant des Groupes de travail du Conseil

4.1 Le Conseil **convient** de nommer M. W. Berezowski (Pologne) à la fonction de Vice‑Président pour la région Europe du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les ODD, le Vice-Président actuel pour la région étant dans l'incapacité de continuer à exercer cette fonction.

4.2 Un conseiller demande au secrétariat de ne pas planifier la série de réunions des Groupes de travail du Conseil au même moment que les réunions des groupes consultatifs, dans la mesure où, souvent, ce sont les mêmes experts qui participent auxdites réunions.

4.3 Le Président faisant fonction annonce les dates des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil pour 2020: du 3 au 14 février et du 7 au 18 septembre 2020.

# 5 Clôture de la session additionnelle

5.1 Le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général saluent l'adoption par le Conseil de la décision relative aux locaux du siège, laquelle traduit l'esprit de coopération qui règne à l'UIT et permet de s'assurer que l'Union continuera d'occuper une place d'importance dans Genève. Il convient de remercier tout particulièrement le Président faisant fonction pour sa contribution aux sessions ordinaire et additionnelle de 2019 du Conseil.

5.2 Plusieurs conseillers font écho à ces remarques et remercient le secrétariat, le Groupe MSAG et le Conseil du personnel pour le travail qu'ils ont effectué afin de faire progresser le projet. Le Président faisant fonction remercie tous ceux qui ont contribué au succès de la session additionnelle.

Le Secrétaire général : Le Président faisant fonction:

H. ZHAO F. BIGI